



Mairie de Phalempin
A l'attention de Monsieur le Maire
5, Rue Jean Baptiste Lebas,
59133 Phalempin

SERVICE AMENAGEMENT TERRITORIAL

Tél. 03 21 60 48 60

St-LAURENT-BLANGY, le 29 Octobre 2019

Réf. : CD/RL/SP/DD N°19.791

Siège administratif

56 avenue Roger Salengro
BP 80039
62051 Saint Laurent Blangy cedex

Tél. : 03 21 60 57 57
Email : contact@agriculture-npdc.fr

OBJET : Arrêt du projet de plan local d'urbanisme -
consultation des personnes publiques associées

Monsieur le Maire,

Par courrier, vous nous avez communiqué le projet de Plan Local d'Urbanisme de votre commune afin que, dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, nous puissions émettre notre avis et nous vous en remercions.

Projet de zonage :

Nous observons avec satisfaction que le projet reprend essentiellement les secteurs existants et n'augmente pas l'emprise sur le milieu agricole, ce qui permet de sécuriser et protéger l'outil agricole sur votre commune et cela mérite d'être souligné.

Le zonage inscrit des zones inondées constatées sur des zones agricoles le long de la Naviette :



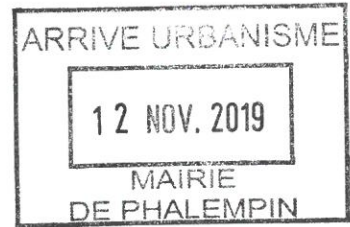
Nous demandons une modification du zonage afin que l'inscription de ces secteurs le long de la Naviette soit le plus limitée possible (4mètres par exemple).

Siège social

299 boulevard de Leeds
59000 Lille

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 130 013 543 00033
APE 9411Z

www.nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr



Règlement :

En zone agricole :

- nous demandons que la hauteur des bâtiments agricoles soit de 15 mètres au faîtage (Section II / article 1 / point 1.1)
- un retrait de 100 mètres par rapport aux limites des zones U et AU est imposé aux nouvelles constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole (section II / article 1 / point 1.4). Ce retrait risque de pénaliser et de bloquer les projets agricoles des exploitants de la commune. Nous sommes défavorables à cette réglementation et nous demandons qu'elle soit retirée du règlement.

Nous n'avons pas de remarques sur le reste du document.

Nous restons à votre disposition pour discuter des modifications afférentes au document, et vous prions de croire, monsieur le Maire, en l'assurance de nos sentiments distingués

Le Président,

C. Durlin